

ÉPISODE CÉVENOL 31

Février 2023

Un courant d'air et de rivière

La Borie bouge encore !!!

Il y a un peu plus d'un an nous avons proposé de retrouver les mille chemins qui mènent à la Borie. Nous réapproprier la Borie car ce lieu depuis sa lutte victorieuse pour échapper aux eaux boueuses d'un barrage est devenu un bien commun. Il s'agit de retrouver ce bien commun qui ne peut « appartenir ni à une entreprise, une start-up, un groupe ou un conseil municipal ».

Aujourd'hui il y a urgence !

La Borie n'est plus menacée par l'eau mais par l'achat pour des projets financiers, immobiliers, touristiques, au plus offrant, et au prix le plus exorbitant possible ! Le bien commun détourné au bénéfice de particuliers friqués.

Pauvre Borie, nous savons qu'une borie en Cévennes c'est une grande ferme. Quel paysan désormais peut s'y installer ? A moins d'avoir, comme le dit l'un d'entre-nous « un demi million sur soi ». Au moment où l'autonomie alimentaire devient plus que nécessaire, notre territoire et ses habitants auraient tous les atouts pour apporter cette nourriture saine, si on ne leur confisquait pas les terres.

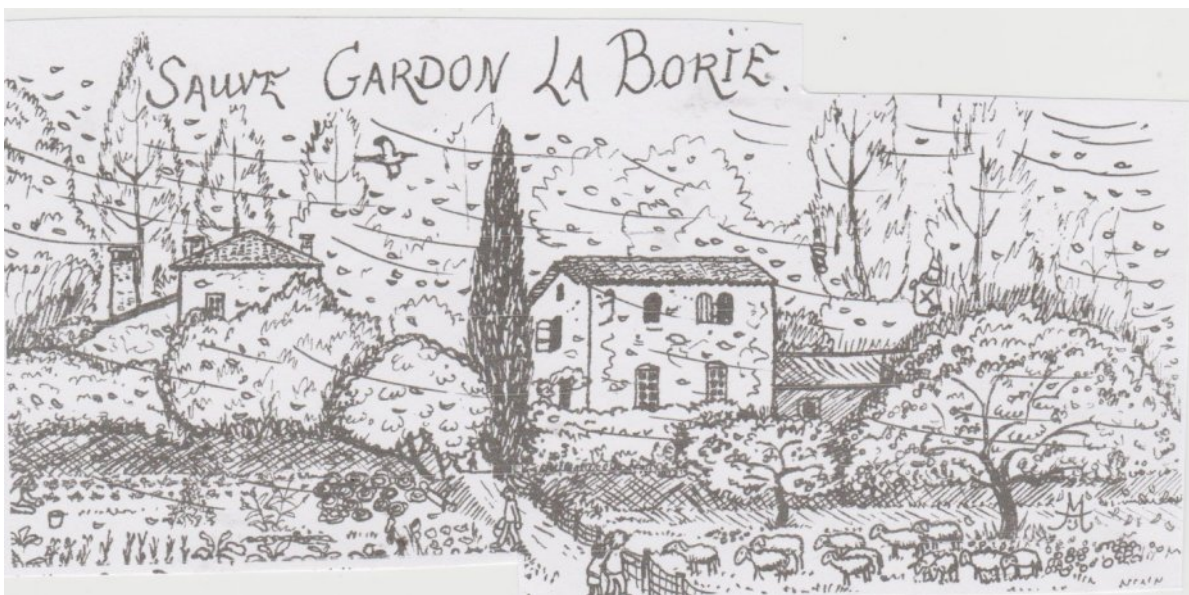
foncier et d'établissement rural). Celle-ci reçoit deux propositions. L'une projetant de réaliser essentiellement de l'artisanat, des activités théâtre, cinéma et de la kiné pour canasson ! Le tout dissimulé sous une holding située à Roanne aux multiples actions et ramifications financières et immobilières. L'autre apportant un projet global paysan et coopératif. La Safer locale (à voix seulement consultative) dit oui au projet paysan et coopératif. La Safer départementale inverse la décision et dit oui au projet canasson. La Safer régionale inverse à nouveau et dit oui au projet paysan (soutenu par Terre de liens) !?! . En même temps Bingo ! La mairie retire la vente à la Safer ! Et la met sur le « Bon Coin »

Jeudi 19 janvier nous étions plus de 200 dans une salle Stevenson archicomble pour nous pencher sur le sort de « notre Borie, bien commun ». Les chemins pour rejoindre la Borie sont multiples, nous l'avons dit, et à chacun d'emprunter le sien, mais ils doivent tous aboutir au même lieu, un lieu vivant, actif, lieu à vocation agricole, lieu d'accueil, de partage, de promenade, de baignade, de recherche d'autosubsistance. Ce qui constitue le bien commun d'aujourd'hui.

Ce jeudi 19 janvier, nous avons présenté ce projet paysan et coopératif en demandant à toute la population de Saint-Jean, et au-delà à tous les amoureux des Cévennes de s'y associer.

La Borie avec trois partenaires principaux : Terre de Liens (Association nationale qui assure la préservation des terres par un

usage Écologique et Responsable) achète terres et bois et un bâtiment (la Borie basse) pour installer deux agriculteurs et permettre à ces terres de rester définitivement agricoles. Deux agriculteurs devenant propriétaires de la maison du milieu (dont ils sont déjà



Les scénarios « offerts » ces derniers jours peuvent paraître inimaginables... et pitoyables.

D'abord une mairie qui veut vendre le bien commun, et remet cette vente à la Safer (Société d'aménagement

locataires) avec un peu de terre. Et enfin une SCI (société civile immobilière) acquérant la double maison de la Borie haute en vue de créer un Tiers lieu rural.

Ce « **Tiers-lieu la Borie** » s'inscrit dans des démarches aujourd'hui prioritaires à savoir, comment se nourrir, s'habiller, se loger, se chauffer, se soigner, grâce à un usage sobre et économe des ressources locales. Il est directement en lien avec les structures agricoles installées à la Borie, mais il est aussi ouvert aux particuliers, aux associations, aux utilisateurs divers. (voir document présentation du Tiers lieu). Pour réaliser la création de ce Tiers lieu et ainsi installer le projet paysan et coopératif une SCI la Borie est créée proposant l'achat de part à 100 euros la part, chaque souscripteur devenant co-proprétaire de la SCI. (Voir document « appel à souscription » avec des possibilités d'action suivant les ressources de chacun)

Urgence : Un seul délai de deux mois semble possible pour réunir une somme de 100 000 euros qui permettra un prêt bancaire. L'achat total de la Borie, la sauvera de la privatisation au profit du bien commun.

Deux dates : pour se donner des forces :

Samedi 4 février à partir de 13 h Maison Mazel information/ travail sur le Tiers lieu et la SCI la Borie

Samedi 4 mars, Grande fête la Borie à la maison Mazel

La Borie bouge encore. C'est nous maintenant qui devons bouger et bouger très fort si nous voulons **sauver la Borie bien commun, avant qu'il ne soit trop tard**.

Pour plus d'infos et participer à l'appel à souscription :

<https://laborieencevennes.fr>

[Jacques Verseils]

Témoignage d'un amoureux de la Borie

Micheline et moi, en tant qu'anciens « profiteurs » de la Borie, nous aimerions confirmer que ce lieu nous a beaucoup apporté, et pas seulement à nous. Sur près de 30 ans, de nombreuses personnes se sont projetées et ont également vécu de belles histoires à la Borie.

Cela ne peut être ignoré.

Dire, qu'il ne s'est rien passé à la Borie en 30 ans, c'est choquant !

Cette lutte contre le barrage ainsi que celui de la Serre de la Fare près du Puy en Velay, sur la Loire, ainsi que ceux sur la Narmada en Inde... Ce n'est pas rien.

Cette prise de conscience que les barrages ont un impact sur le milieu environnant, c'est quand même quelque chose !

En même temps nous luttons contre l'énergie nucléaire. Je me suis impliqué dans les énergies renouvelables en tant qu'installateur d'équipements solaires thermiques et photovoltaïques.

Avant que les acteurs du développement local fassent raccorder le « Domaine de la Borie » sur le réseau EDF, j'ai expérimenté une petite installation photovoltaïque. Quel plaisir de pouvoir s'éclairer grâce à l'énergie solaire ! La lumière électronique a fait son apparition avec les LED qui ont une bonne efficacité énergétique.

La Borie a de nouveau l'opportunité de ne plus être raccordée au réseau électrique : Tant mieux !

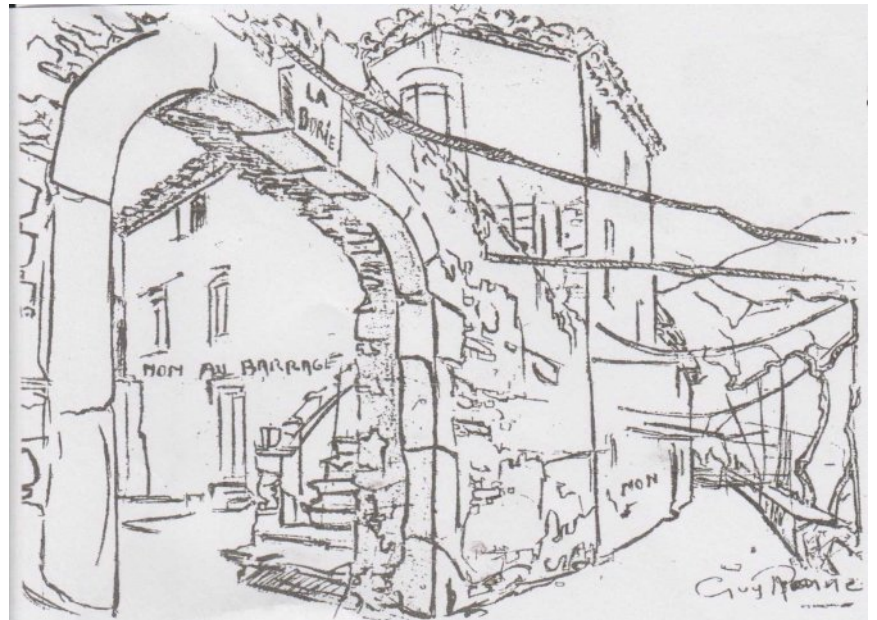
Le lieu n'est toujours pas raccordé au réseau d'eau de la ville : Tant mieux !

Il n'y a pas de pesticides ni d'insecticides à la Borie : Tant mieux !

La Borie doit faire la preuve qu'elle est capable de se débrouiller autrement. C'est la véritable transition énergétique de la campagne et c'est enthousiasmant !

La sobriété heureuse c'est possible !

[Michel Ménager, 18 janvier 2023]



Une centrale photovoltaïque à La Vabreille,

une erreur



Le 9 novembre 2022, le Midi Libre nous informe : « un parc photovoltaïque de 22 ha voit le jour à St Martin de Valgalgues ».

Nous, citoyens de l'agglomération d'Alès, concernés par les enjeux environnementaux, souhaitons le développement des énergies renouvelables sur notre territoire, mais pas dans n'importe quelles conditions.

La Vabreille – La Coste, une zone naturelle détruite

Voyons tout d'abord la nature de cette parcelle : autrefois plantée en verger, c'est une friche naturelle depuis des années, parfaitement cultivable car riche en limons. Alors que nous perdons chaque année tant de terres agricoles, n'est-il pas aberrant d'avoir classé celles-ci en Zone d'Aménagement Concertée (ZAC), ce qui permet aujourd'hui de les détourner de leur vocation agricole ?

Rappelons que : « Les appels d'offres du Ministère de



la Transition Écologique visant à soutenir financièrement les projets photovoltaïques au sol excluent à ce jour les projets sur terrains agricoles » et que, près de chez nous, la préfecture de la Drôme recommande de « trouver des terrains hors espaces naturels, agricoles ou forestier, ce qui doit rester

la priorité absolue pour ces projets. » (1).

Le Guide du Ministère de la Transition Écologique sur l'installation des centrales photovoltaïques au sol (2020) précise que : « Les projets de centrales solaires au sol ont donc vocation à cibler les terrains artificialisés et dégradés » (2).

Il y a par ailleurs, sur l'agglomération alésienne, suffisamment de friches industrielles, de parkings ou toitures de grandes tailles qui devraient prioritairement accueillir une telle surface de panneaux photovoltaïques.

Un parc photovoltaïque en zone inondable

Cette parcelle, en bordure du Gardon, est inévitablement inondable. De ce fait les panneaux seront perchés à 5 mètres de haut sur d'importantes structures métalliques demandant de lourds travaux d'ancrage en béton dénaturant gra-

vement le sol de la parcelle. Elle sera donc définitivement artificialisée.

Dés lors, on est en droit de se poser la question du risque qu'encourt une telle installation en zone inondable lorsqu'on connaît l'ampleur des crues du Gardon qui ne charrie pas que de l'eau lorsqu'il sort de son lit.

Des méga profits pour Total Energies

Alès Agglomération loue cette parcelle 12 500 € par mois à Total sur 30 ans (soit 4,5 millions d'€). Pour l'installation de la centrale à St Martin Valgalgues, le coût prévu est de 20 millions d'euros, pour dégager une plus-value estimée à 9 millions d'euros par an, soit 270 millions d'euros de bénéfices sur les 30 ans de contrat de revente à EDF.

Des grands alésiens spoliés

Total Energies produira à un coût de 60 € le mégawattheure d'électricité très rapidement sur le site de La Vabreille La Coste. Aujourd'hui les communes de l'agglomération qui renégocient leur contrat d'électricité ont des propositions, notamment de Total Energies, au prix du marché : au mieux à 420 € le mégawattheure soit 7 fois le coût de production. C'est probablement à ce prix là que les petites entreprises du bassin alésien devront payer leur électricité également. (3)

Au lieu d'alimenter les méga profits de Total Energies, une vision plus stratégique aurait pu amener l'agglomération d'Alès à investir la somme nécessaire afin de bénéficier de toutes les retombées économiques via une régie municipale ou intercommunale de l'électricité, par exemple, permettant ainsi une maîtrise des coûts énergétiques pour les municipalités de l'agglomération, pour les contribuables et pour son tissu économique.



Démocratie locale bafouée

Enfin, ce projet a une fois de plus bafoué la démocratie locale : l'Agglomération du Grand Alès, propriétaire de ces terres, n'a pas jugé bon de construire un projet

« vertueux » de parc photovoltaïque en concertation avec les élus et la population locale. Pourtant, de nombreux projets de production d'énergies renouvelables se construisent en associant les habitants locaux, y compris au financement. De tels montages permettent ainsi une véritable acceptabilité sociale, tout en produisant une énergie propre et respectueuse des engagements climatiques.

Des projets vont voir le jour dans nos communes, soyons vigilants sur les choix qui vont être faits !

[Collectif citoyen Energies Renouvelables du Bassin Alésien : Cerba@riseup.net]

Total énergies, portrait d'un serial pollueur

S'il est bien dit dans l'article du Midi Libre qu'il s'agit de Total Energies qui est aux commandes, rien d'autre ne filtre sur cette entreprise.

Or, il faut savoir que Total :

- > a été en relations étroites avec l'affaire ELF, une corruption de grande ampleur, en 1994,
- > a été impliqué dans la marée noire due au naufrage de l'Erika en 1999,
- > est responsable, comme les autres actionnaires, de l'explosion d'AZF en 2001,
- > est actuellement en procès en Ouganda pour non respect des droits humains,
- > est le plus gros émetteur de gaz à effet de serre du CAC 40 (avec Airbus),
- > a été débouté en appel en janvier 2016 pour sa demande d'exploration de gaz de schiste ,
- > affiche une image verte avec des technologies peu vertueuses : agrocarburants, hydrogène, capture et stockage de carbone.

Ce criminel climatique qu'est Total est aussi un des majors mondiaux des groupes pétroliers :

- a dégagé des bénéfices indécents : 15 Md d'€ pour 2021, « C'est le bénéfice le plus important de toute l'histoire de toutes les entreprises en France. » Salomé Saqué (journaliste économie et politique de Blast)
- a distribué de très généreux dividendes (7 Md €) à ses actionnaires,
- a une rentabilité des capitaux employés moyens de 18%, tout ceci grâce à un fonctionnement rôdé avec des traders officiant dans des paradis fiscaux,
- a, depuis des décennies, comme toutes les grandes multinationales du pétrole, organisé la désinformation sur les conséquences des émissions de CO2 pour éviter toute régulation et protéger ses profits et ceux de ses actionnaires.

L'année 2022 bat des records, un chiffre officiel : 6,6 Milliards de dollars de bénéfices pour le seul dernier trimestre 2022.

Forêt de « merde »

Partout dans les médias et dans les rues, on entend clamer que le pin, c'est de la « merde », qu'il faut tous les couper parce que c'est inflammable. Il faudrait même les déraciner parce que cette « merde » repousse comme du chiendent, une vraie plaie. La faute aux incendies, c'est les pins, alors débarrassons nos collines de tous ces résineux proliférants qui propulsent leurs cônes enflammés jusque dans les jardins, après, on sera tranquille.

On tente alors de se rassurer que nous, ici, on a une belle futaie d'acacias, des feuillus qui font barrière au feu. Ils rétorquent si sec que l'acacia, c'est un parasite de « merde », que ça envahit tout, qu'il faut tout abattre et tout dessoucher, parce que cette « merde » repousse comme du chiendent, une vraie plaie...

Je leur explique qu'ici ça stabilise les terrils en étouffant toute reprise incandescente, que les robiniers fertilisent la terre quand leurs feuilles tombent puisque ce sont des légumineuses. Mais non, ils crient que cette « merde » envahissante prolifère sournoisement et qu'il faut tout abattre pour récupérer les bûches, puis ils écrasent la terre noire pleine de compost avec des engins qui arrachent tout. Un désastre, comme en forêt communale de Besseges où le maire, qui m'a affirmé en 2021 ne rien connaître à la forêt et n'y jamais mettre les pieds, a signé un permis de catastrophe au mépris de toute procédure légale.

Suite à l'incendie de juillet 2022, les 650 hectares des collines au Nord de Besseges sont livrées aux machines pour raser les pins. Tandis qu'est éventré sous nos yeux notre paysage familier, notre colline Sud épargnée par les flammes, où s'étalent les 108 hectares de forêt communale, est étripée par une bande de bûcherons illégaux violents, n'hésitant pas à agresser tous ceux qui osent demander où disparaît le bois. Les randonneurs, les riverains, les promeneurs, les écoliers, les naturalistes ont beau se désoler, rien n'arrête le massacre ? Si, nous, le 4C, le Collectif Citoyen Cévennes Cèze! Notre Collectif ne supporte plus les dérapages répétés, le hors-la-loi éhonté des autorités locales, et l'anéantissement de notre cadre de vie.

Profitant de la frénésie d'abattage camouflée sous prétexte anti-incendie, ils emportent dans leurs camions ces « merdes » d'acacias revendues sous le manteau au prix fort, blanchissant ainsi l'argent soutiré au bien communal.

Ce même jour de 2021 où le maire m'avait accordé un entretien dans son bureau, il avait déploré que faire « gérer » la forêt communale par l'ONF ne lui rapportait rien. Confondant, comme trop souvent, sa propriété personnelle avec la propriété collective, cet ancien banquier avait déjà fait valoir auprès du conseil municipal en avril 2019 que le produit des coupes de bois

1. <https://tinyurl.com/5n7yh6nn>

2. <https://tinyurl.com/yr2u9e9v>

3. Le Canard Enchaîné – Mercredi 11 Janvier : Comment Total explose les compteurs électriques – Hervé Martin

enrangé par l'ONF sur « Sa » forêt devait atterrir non pas dans la poche de ce service public comme c'est habituel, mais dans celle de la Commune. À ce même conseil, il a fait voter la soumission de ces coupes à appels d'offres, comme la loi l'y oblige. Alors pourquoi s'est-il empressé de détourner la loi et la décision qu'il a lui-même fait voter en attribuant les coupes d'acacias de 2021 et 2022 sur territoire communal à un particulier non déclaré massacrant tous les arbres sans aucun contrôle ? Et les emportant par camions entiers pour un profit masqué ? Pourquoi refuse-t-il de présenter aux citoyens les autorisations qu'il a signées et les documents administratifs que la CADA saisie a décrétés communicables ?



Nous émettons l'hypothèse qu'outre le gain immédiat de ces coupes sauvages, il s'agit d'ouvrir un accès direct pour tous les bûcherons envoyés voler les bois convoités, dont le produit financier doit tomber dans les bonnes poches.

Là dessus, selon le consensus de bistrot où le maire tient ses quartiers, est abruptement affirmé qu'il faut abattre tous les châtaigniers parce qu'ils sont malades. Sont visés évidemment les châtaigniers de la forêt communale sur son versant Nord. C'est vrai, ils souffrent de trois maladies depuis la désertion de ceux qui les cultivaient. C'était l'arbre de la résistance, le pain du pauvre qui assurait les hivers, que la politique agricole a laissé dépérir en Cévennes pour privilégier les plus grosses exploitations des plaines, au détriment de toute auto-subsistance montagnarde, jugée trop dangereuse par les successifs pouvoirs hégémoniques. Ils ont implanté des résidences secondaires à la place, vides quasiment toute l'année, histoire d'empêcher toute graine révolutionnaire chez des gens qui auraient envie de se suffire et de s'auto-organiser en complétude avec leur terroir. Des incontrôlables à surveiller, dont quelques survivants réfugiés qui habitent trop près des forêts désormais interdites à la plèbe, des écologistes de

« merde » qui risquent de prévenir de ce qui s'y passe.

Des drones espions capables de scanner entièrement une forêt, qui enferment les forestiers dans des bureaux d'où rien ne leur échappe, sont envoyés débusquer ces engeances suspectes, violant toutes frontières privées. Aucun animal, aucun humain, aucun végétal ne doit échapper aux rayons émis par le laser du système embarqué qui criblent la canopée jusqu'au sol. Ainsi numérisée aux algorithmes et modélisée en 3D, au nom de l'efficacité et de la sécurité pour l'inventaire des bois et des espèces sauvages, le mystère de la forêt et l'intimité de ceux qui y vaquent sont anéantis. Les techniciens déplorent cependant que les résineux fassent obstacles aux lasers qui traversent mieux les feuillus. Donc on abat les feuillus parce qu'ils sont de meilleure qualité et rentabilité, et on abat les résineux parce qu'ils brûlent trop facilement et qu'ils empêchent la surveillance des vivants au sol. Il y aura toujours une bonne raison pour tout abattre, c'est imparable.

Ainsi, on rase les pins, les acacias et les châtaigniers, les essences majoritaires de nos Cévennes, tous de la « merde ».

Leur rêve d'une forêt rasée où foncent les motos cross sur les pistes damées par les bulldozers s'accomplit sous nos yeux. Ils ne pensent que bruit et fureur contre tous ces arbres juste bons à s'enflammer s'ils ne sont pas vite marchandisés en stères. Ils veulent couper et empocher, après eux, le déluge. C'est à peu près comme si un grand malade sous assistance débranchait le respirateur qui le maintient en vie. C'est suicidaire.

Pour diffuser et faire accepter leur politique de gestion militaire, pour se débarrasser de ce qui est naturellement résilient dans nos bois, il faut diffamer gravement le pouvoir de la forêt. Les envahisseurs, ce sont les arbres, les sauveurs, ce sont les aménageurs avec leurs machines géantes et leurs bûcherons hors sol.

Ce qu'ils veulent, en engloutissant l'intuition fraternelle entre humains et sauvages, en reniant l'autonomie salutaire réparatrice des écosystèmes, ce qu'ils veulent du haut de leur arrogance de démiurge, c'est choisir eux-mêmes qui a le droit d'exister sous leur emprise, de la molécule à l'étoile. Le droit de vivre sous leur tutelle idolâtre ne peut être accordé qu'à des plantes et des arbres génétiquement modifiés, alignés, gorgés de produits chimiques arrosés, vidés de leur substance vitale jugée chaotique. Ils s'approprient tout droit génératif en produisant des fantômes végétaux rentables et pas emmerdants, des animaux cernés et prisonniers faciles à abattre à la chaîne, des humains cloués aux écrans.

Ils vomissent la naturalité, et tout ce qui n'a pas besoin d'eux pour aller bien : la forêt naturelle, capable de se régénérer en autarcie, qui vieillit longtemps en enrichissant les milieux, qui s'est toujours bien mieux

débrouillée sans eux ; les derniers animaux sauvages, la plupart décrétés nuisibles, qui vivent dans nos ultimes cathédrales de verdure, ces forêts défendues par des écoterroristes rebelles à leur haine du vivant, où ils massacrent chaque année en France entre 30 et 40 millions d'animaux survivants innocents.

Ils refusent d'admettre que l'acacia pionnier prépare le terrain en amendant le sol et offrant une ombre salutaire. Que le pin est l'essence la plus adaptée à une rapide couverture du sol et capable de survivre au réchauffement climatique sous nos températures en déroute. Que le châtaigner dépérit par abandon de sa culture, comme n'importe quel verger non soigné, parce que les jardiniers séculaires ont déserté au profit des mirages industriels et que les jeunes qui veulent reprendre le flambeau en sont empêchés par l'accaparement des nantis.

Comme ils ne font rien pour replanter après la dévastation des pins, des acacias et des châtaigniers, qu'ils recourent à peine les taillis lignifiés, il ne reste sur les ravinements et l'érosion que le maquis, des buissons rachitiques de genêts et des asphodèles, marqueurs d'un sol dégradé et stérilisé, le minéral à vif.

Se justifiant ainsi de couper toute cette « merde », feuillus et résineux, ils ont toujours raison et la nature a toujours tort. Ils accusent le réchauffement climatique d'appauvrir le sol et provoquer des cataclysmes, ils utilisent les incendies qu'ils ont provoqué pour abattre encore plus, alors qu'ils sont entièrement responsables du désastre.

On se trouve là face à une haine viscérale de la nature, juste bonne à faire du fric en la violant jusqu'à la lie. Après eux, rien ne repousse. Imaginer qu'on peut tout détraquer sans jamais payer la note, prendre sans s'excuser, sans demander pardon, sans compenser, c'est s'exposer à la Nemesis primordiale, la vengeance de la nature. Mais ce sont les plus relégués, les plus pauvres, le peuple de base, la majorité des vivants qui payent le déséquilibre et les dégâts, pas eux. Et nous, doit-on juste pleurer devant cette terre nue, ces collines indécentes, ces pentes martyrisées, ces bois troués, ces versants décapités, que la première tempête va écrouler ?

« Ben tu sais, j'enfouis des glands à chaque balade en forêt, comme ça, y aura des chênes !

- Tu plaisantes, les chênes, c'est de la « merde » !

- Ah bon ?! C'est l'arbre roi quand même ! Et son bois est génial !

- Oui, mais ça met cent ans à en faire dix centimètres, et les jeunes chênes, c'est comme si tu suçais les os d'un piaf !

- Tu manges des moineaux ?!

- Ben non, juste je les tire. Tu crois pas que je vais me faire chier à dépiauter des moineaux, y a rien dessus.

- Ben alors, pourquoi tu les tires ?

- C'est mieux que d'aller tirer des cartons à la foire et moins dangereux que les sangliers !

- C'est juste pour le plaisir alors ?

- Ben oui. Y a pas de mal à se faire du bien ! D'ailleurs, c'est dommage qu'on puisse plus les tirer à la sortie de cages d'élevage, là au moins, on peut faire des cartons vivants ! Non, les chênes, c'est de la « merde », ça pousse trop lentement, je vais pas récolter quand je serais mort ! Ce qu'il faut, c'est planter massivement du Douglas, ça fait de belles planches en quarante ans, voilà !

- Et y aura plus d'oiseaux.

- Ben si, on va en faire en OGM tiens ! Et autant qu'on en veut !

- Ah bon. Alors, en attendant, on va faire un tour dans notre forêt de « merde » ?

- Pas maintenant, j'ai pas mon fusil ! »



Si tu n'as pas de fusil, alors voici une invitation à visiter notre forêt :

Le 4C, Collectif Citoyen Cévennes Cèze, appelle à mobilisation citoyenne, à Besseges, Dimanche 5 février 2023, pour un pique nique partagé et, à partir de 14 H une balade forestière guidée à travers le bois communal, mis en péril et dévasté par des coupes sauvages illégales. Avec interventions in situ et suivi d'un débat sur l'usage citoyen et la préservation écologique des forêts.

Fléchage à partir de l'ancienne gare SNCF de Besseges située à la sortie du premier pont traversant la Cèze direction Genolhac, puis pendre la première route à gauche et monter jusqu'à la centrale électrique. Parking juste avant, puis monter à pied la piste à droite de la Centrale. Journée reportée en cas d'intempéries.

[Sylvie Barbe]

Pour une sécurité sociale de l'alimentation

Léa, 38 ans, vient pour la première fois de franchir le seuil d'un des vingt « restos du Cœur » du Gard. Dans l'impressionnante file d'attente du matin, émue, un peu honteuse aussi, elle est au prise avec un étrange sentiment d'échec. Elle ne pensait pas être obligée un jour de venir demander une aide alimentaire pour éviter que ses deux jeunes ados aient faim le soir. Assistante familiale à temps partiel, avec ses quelques 600€ par mois, elle avait pris l'habitude de se restreindre. Mais depuis qu'elle vit seule avec eux, cela ne suffit plus !

Le flux de personnes tiraillées par la faim, au cœur d'un pays riche (1)

Léa n'est qu'une de ces 5,5 millions de personnes qui, en France, quasiment invisibles, affrontent la précarité alimentaire. Comme elle, la majorité des demandeurs est composée de femmes seules, à temps partiel, en charge d'enfants. Depuis la crise sanitaire, les jeunes affluent, et avec eux les étudiants qui ne trouvent plus les petits jobs pour financer leurs études ; quelques retraités aussi. Comme elle, la quasi totalité des demandeurs de l'aide alimentaire disposent de moins de 7€ par personne et par jour. On nomme ceci, non sans une certaine pudeur, le « reste à vivre ». Cette somme est le revenu dont dispose une personne, chaque jour, une fois qu'elle s'est acquittée des charges incompressibles telles que les remboursements d'emprunt, le loyer, l'assurance de la maison, l'eau, le gaz, l'électricité. (2)

Pourtant le droit à l'alimentation fait partie des droits humains reconnus par le droit international. Il y est dit en substance que la nourriture doit être disponible, suffisante, accessible et salubre pour tous. En France, il n'existe pas de droit constitutionnel de l'alimentation. La puissante mobilisation bénévole, investie dans l'assistance à ceux qui manquent de nourriture, Fédération des Banques Alimentaires, Secours populaire, Croix Rouge, Restos du Cœur, pour les principaux, pallie utilement la déficience publique. Ce dispositif d'aide alimentaire, réalisé entre autre avec la distribution des surplus de l'agriculture productiviste, est présenté non sans un certain cynisme par l'Etat comme une contribution à ce droit humain.

L'urgence d'un projet de société ambitieux pour l'alimentation

La peur du lendemain tiraillé par la faim pour près d'une personne sur dix, les scandales sanitaires et environnementaux, la distribution d'une alimentation peu saine préjudiciable à la santé (obésité, diabète...), les atteintes aux droits des travailleurs, des prix insuffisamment rémunérateurs pour les agriculteurs et les éleveurs, les conflits d'usage des terres, de l'eau, l'effondrement de la biodiversité, etc. : autant d'urgences

sociales et climatiques qui devraient nous imposer de changer nos pratiques.

N'est-il pas temps de faire de l'alimentation comme de la santé au sortir de la deuxième guerre mondiale, un besoin essentiel ? N'est-il pas temps de se mobiliser pour un droit à l'alimentation qui transforme le rapport consommateur/producteur et facilite une évolution de notre mode de production agricole ?

Reconstruire des institutions publiques pour que l'alimentation comme la santé, sorte « des lois du marché » (3)

L'ambition politique est de redéfinir dans un même projet de société toute la filière agro-alimentaire de la production à la consommation :

- construire un droit universel à l'alimentation de tout un chacun ;
- sortir les plus pauvres d'un état de dépendance ;
- généraliser des pratiques agricoles respectueuses des équilibres écologiques,
- assurer la juste rémunération de produits sains et de qualité ;
- aider le monde agricole à s'adapter aux événements climatiques extrêmes et à anticiper les conflits d'usages à venir, au premier rang desquels la gestion d'une eau qui se fait rare. (4)



Des propositions concrètes se dessinent depuis quatre ans, notamment à l'initiative d'ingénieurs agro-nomes de l'INRA de Montpellier. Elles sont portées aujourd'hui par des collectifs et des partis politiques. (4) Leur mise en œuvre nécessite de nouvelles lois, relevant du parlement. Ceci suppose en amont, une mobilisation de toute la société comme l'a nécessité en son temps, la mise en place du régime général de la sécurité sociale. (5)

C'est en effet d'une extension de la Sécurité sociale qu'il s'agit. Complémentaire aux branches existantes de la maladie, des retraites, des allocations familiales, elle serait alimentée par les cotisations sociales des employeurs et des salariés. Ces cotisations ponctionnées

sur la richesse produite, avant la redistribution des bénéfices, seraient « fléchées » vers l'alimentation. Selon des projections à l'étude parmi les experts mobilisés, une des conditions pour accroître ces cotisations est de revaloriser SMIC et le porter à 1700€ brut.

Une carte vitale de l'alimentation au quotidien

Selon les premières simulations techniques, la carte à puce pourrait être créditée d'un budget de base de 150€ par personne et par mois, ce qui permettrait de choisir son alimentation en privilégiant l'achat de produits sains, locaux de préférence. Achats réalisés auprès de professionnels divers : agriculteurs, éleveurs, fabricants de produits cuisinés, fournisseurs, restaurateurs, commerçants, secteur bio des supermarchés et collectivités locales.



Comme pour la santé, ces acteurs évoqués seraient conventionnés, au regard de produits et services respectant des critères de qualité et d'un cahier de charges pour s'engager dans la transition écologique.

La création du régime général de la Sécurité sociale, dans le secteur de la santé, a permis depuis 1945, non seulement la prise en charge des prestations de santé mais aussi le financement de vastes programmes d'équipements hospitaliers et de politiques de prévention. A son image, une sécurité sociale de l'alimentation permettrait l'accès de tous à des produits agricoles de qualité, transformés ou pas, mais servirait aussi à financer un programme de développement de l'agriculture paysanne (installation de jeunes agriculteurs, transmission d'exploitations, achat de terres extraites de la spéculation foncière, etc.). Elle permettrait de réaliser des investissements collectifs lourds pour faire face aux effets du changement climatique et faciliter la transition écologique du mode de production agricole. Une perspective encore minoritaire parmi les promoteurs du projet est en débat : la création d'un statut du producteur avec un salaire à la qualification comme pour les soignants.

Prendre à bras le corps ce projet de société, l'inscrire enfin au rang des priorités politiques pour « organiser

rationnellement une société juste et solidaire et libérer chacun des incertitudes du lendemain » (6) tel est le défi face auquel nous sommes tous affrontés, citoyens engagés, associations, syndicats, collectivités locales et parlementaires !

[Ghislaine Soulet, Mialet, 29 Janvier 2023]

1. Joseph Pronesti, Président de la Banque alimentaire du Gard ; www.ba30.banquealimentaire.org ; www.restosduceur.org, Délégation Occitanie
2. Fédération française des Banque alimentaire : 2020 : 2,200 millions de personnes aidées avec 264 millions d'équivalent repas. Banque Alimentaire du Gard, entre 2020 et 2021, accroissement du nombre de demandes d'aide (2/3 de femmes seules auparavant, aujourd'hui la moitié de jeunes de moins de 25 ans), ainsi que de la précarité (le reste à vivre » = revenus – remboursement des prêts bancaires).
3. Laelia Salvan, Coop'Montreuil, entretien avec Dominique Paturel 2019. D. Paturel et P. Ndiaye : Le droit à l'alimentation durable en démocratie, Champs Social, 2020. Bernard Friot, vidéos : fête de l'Humanité 2021 et Là-bas si j'y suis 2022. Revue Causse Commune N°25, dossier p12 : Produire bien et manger sain, 2022.
4. Collectif pour une sécurité sociale de l'alimentation, 2019 : www.securite-sociale-alimentation.org. Europe Ecologie Les Verts, France Insoumise, Parti Socialiste, Parti Communiste et ponctuellement des députés LREM dont Sandrine Le Fleur : Rapport à l'Assemblée Nationale sur la souveraineté alimentaire
5. Régime général de la sécurité sociale. Créé en 1945 sur proposition du Conseil National de la Résistance. Notons que les propriétaires agricoles, dotés alors de nombreuses caisses mutuelles, méfiant vis à vis d'un régime général mis en place par le ministre PCF du Travail Ambroise Croizat, refusent alors d'y participer.
6. Finalités du Conseil National de la Résistance pour le régime général de la sécurité sociale.

Illustrations : www.securite-sociale-alimentaion.org

Journée de soutien à l'association Chez Mialet

Voilà 13 ans que l'association Chez Mialet essaie de pallier à l'absence de lieux de rencontre, d'animations, de commerce de base dans le village de Mialet en offrant ses services malgré de multiples difficultés.

Il a fallu faire face à une nouvelle crise vécue par l'association à la fin de l'été, mais une bonne dynamique anime à nouveau la vie de Chez Mialet. Il faut cependant aussi restaurer les finances mal en point, pour nous préparer à la belle saison dans de bonnes conditions.

Aussi une journée de soutien est organisée,

le samedi 4 février au Foyer Montplaisir de Mialet, de 10h au soir au cours de laquelle chacun pourra venir écouter, rencontrer, jouer au loto, consommer, etc. avec un programme varié :

Dès 10h, jeux de plein air, boules, palets, café, buvette, petite restauration,

14h spectacle Alide Manolo, contes en musique,

15h les lotos adultes et enfants, lecture de contes,

20h projection de films variés,

Pour que continue de vivre cette structure associative, malgré un environnement pas toujours favorable, venez nous soutenir!

[Annie et Pierre]

Envoyez-nous vos contributions et remarques. Contact: episodecevenol@laposte.net
<https://episodecevenol.noblogs.org/>

Ne pas jeter sur la voie publique S. V. P.